



Syndicat national **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

et Surveillant(e)s Brigadiers



C'est quoi les élections professionnelles ?

Le 06 décembre prochain, tous les agents de la Fonction Publique seront appelés à voter en même temps, chacun dans leur administration respective, afin d'élire et de désigner les représentants du personnel qui siègeront dans les organismes de concertation. Les représentants du personnel sont donc consultés dans :

- les **CAP** (commissions Administratives Paritaires), pour traiter de la carrière individuelle des agents.
- les **CT** (Comités Techniques), pour traiter des questions d'ordre collectif.

5 scrutins au total

- **4 scrutins (CTM, CTI, CAPN, CAPI)** sont donc ouverts pour les Surveillant(e)s au sein des Établissements Pénitentiaires. Les Surveillants voteront à l'urne, ou par correspondance (à condition d'en avoir fait la demande). Le dépouillement de ces 4 scrutins interviendra dans les établissements.
- **1 Scrutin (CHSCTM)**. Ce vote se fait obligatoirement par correspondance.

C.T. (Comités Techniques)

Lorsqu'il s'agit de traiter des questions collectives, d'ordre matériel, de rémunération, d'effectif, d'organisation des services et du travail, des plannings, etc., l'instance compétente est donc le Comité Technique.

1 - Scrutin du CTM (Comité Technique Ministériel)

Ce vote englobe tous les agents du Ministère de la Justice, **sachant que les Surveillant(e)s Pénitentiaires représentent à eux seuls 1/3 des personnels du Ministère de la Justice.**

2 - Scrutin du CTI (Comité Technique Interrégional)

Ce vote englobe toutes les catégories de Personnels de l'AP (Directeurs, Administratifs, Techniques, Socio-éducatifs, Officiers, Majors, 1er Surveillants, Surveillants), **sachant que les Surveillant(e)s représentent à eux seuls, plus de 65 % de tout le Personnel Pénitentiaire.**

Du résultat de ce scrutin **CTI**, en fonction des résultats connus dans chaque établissement, des sièges seront également attribués aux :

- **CTS** (Comité Technique Spécial) : Dans les établissements.
- **CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) : Dans les établissements de 200 agents et plus.

De même, en additionnant les votes de tous les **CTI**, des sièges seront également attribués au niveau national dans le :

- **CTAP** (Comité Technique - Administration Pénitentiaire)

C.A.P. (Commission Administrative Paritaire)

Lorsqu'il s'agit de traiter des questions individuelles, et donc de la carrière des agents (mutations, promotions, Tableau d'Avancement, Conseil de Discipline, etc...), l'organisme paritaire compétent est donc la Commission Administrative Paritaire.

3 - Scrutin de la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)

Sont concernés tous les agents de l'Administration Pénitentiaire. Il existe donc de nombreuses CAP. Les votes et les sièges obtenus dans les CAP sont donc différenciés suivant les Corps d'appartenance et des Catégories de personnels :

- Corps d'Encadrement et d'application (Surveillants, Surveillants Brigadiers, 1^{ers} Surveillants, Majors).
- Corps des personnels de Direction
- Corps des Personnels Administratifs
- Corps des Personnels Techniques
- Corps des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
- Corps de Commandement (Officiers)

4 - Scrutin de la CAPI (Commission Administrative Paritaire Interrégionale)

Sont concernés uniquement les agents du Corps d'Encadrement et d'Application :

- Surveillants et Svts Brigadiers
- 1^{ers} Surveillants et Majors

C.H.S.C.T.M

(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel)

5 - Scrutin du CHSCTM

Sont concernés tous les Personnels du Ministère de la Justice.

Ce vote est uniquement ouvert par correspondance.

Du résultat de ce vote, les sièges seront répartis au niveau :

- Ministériel (CHSCT-Ministériel)
- Départemental (CHSCT-Départementaux).

Le S.P.S est présent dans tous les scrutins, afin de représenter sincèrement et exclusivement les Surveillant(e)s.

Les Liste du S.P.S. sont exclusivement composées de Surveillant(e)s, contrairement aux listes des autres syndicats multicatégoriels composées aussi de *Directeurs, Officiers, Greffiers et Greffiers en chef des Services Judiciaires, Directeurs de la PJJ, Chefs de Service éducatif, CPIP, Adjoints Administratifs et Techniques, Attachés d'administration, etc...*

En votant S.P.S, s'ils le décident, les Surveillant(e)s, nombreux et unis, deviendront représentatifs et constitueront une force d'influence incontournable.

**Le 06 décembre,
avec un vote SPS majoritaire,
les Surveillant(e)s seront enfin prioritaires !**

Site Internet : <http://www.spspenitentiaire.fr/> E-Mail : spsnongrades@hotmail.com